26 mai 2021

Rappel : Limites de souscription temporaires

À RBC Assurances[®], nous souhaitons vous rappeler que les limites de souscription temporaires sans prélèvement de fluides corporels et sans examen médical mises en place l'an dernier au début de la pandémie de COVID-19 sont toujours en vigueur aujourd'hui.

Nous offrons à vos clients le choix entre nos limites temporaires de souscription sans prélèvement de fluides corporels et les exigences relatives à l'âge et au montant. Les clients qui souhaitent bénéficier des taux des catégories préférentielles de l'assurance vie temporaire Pour *Vous* RBC doivent soumettre les exigences relatives à l'âge et au montant afin que leur admissibilité à ces taux soit évaluée.

Comme vous le savez sans doute, notre logiciel ne tient pas compte des limites temporaires sans prélèvement de fluides corporels indiquées ci-dessous, quel que soit le produit, mais nous continuons d'indiquer nos limites et exigences standard en fonction de l'âge et du montant afin de vous permettre d'illustrer les taux préférentiels de notre produit d'assurance Pour *Vous* RBC. Vous pouvez consulter toutes les exigences de tarification standard et préférentielles (à l'exception des limites temporaires) dans le document ci-joint, maintenant accessible dans le Centre des ressources. Pour connaître les limites temporaires, voir ci-dessous.

Les limites temporaires applicables aux nouvelles propositions d'assurance Pour *Vous* RBC et Assurance Croissance RBC sont les suivantes :

Âge	Capital assuré de l'assurance Pour Vous RBC et de l'Assurance Croissance RBC
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 2 000 000 \$ inclusivement
De 51 à 55 ans	Jusqu'à 499 999 \$ inclusivement
De 56 à 60 ans	Jusqu'à 300 000 \$ inclusivement
61 ans et plus*	Jusqu'à 99 999 \$ inclusivement

^{*} Tant et aussi longtemps que ces limites temporaires sont en vigueur, vous pouvez soumettre une proposition pour un montant de seulement 50 000 \$ en obtenant une soumission spéciale de notre siège social à <u>actuarialservices@rbc.com</u>.

Aucune modification n'est apportée aux limites temporaires applicables aux nouvelles propositions d'assurance invalidité individuelle pour particuliers et entreprises : (*à l'exception de la Série Fondamentale®):

Äge	Prestation de l'assurance invalidité individuelle
De 18 à 50 ans	Jusqu'à 8 000 \$ inclusivement
51 ans et plus	Jusqu'à 2 500 \$ inclusivement

Aucune modification aux limites temporaires applicables à l'assurance maladies graves pour les nouvelles propositions :

Äge	Montant de la Police Rétablissement d'une maladie grave
De 18 à 40 ans	Jusqu'à 249 999 \$ inclusivement
De 41 à 50 ans	Jusqu'à 100 000 \$ inclusivement
De 51 à 55 ans	Jusqu'à 25 000 \$ inclusivement

Des questions?

Si vous avez des questions, veuillez appeler votre bureau régional RBC Assurances au 1 866 235-4332.